



Contestation de frais d'huissier : double facturation

Par admo7563

Bonjour à tous,

Je sollicite votre aide concernant un décompte de frais d'huissier (commissaire de justice) reçu suite à un jugement pour des arriérés de charges (créance principale d'environ 3000 ?). J'ai joint une capture d'écran du détail des frais à ce message.

J'ai plusieurs doutes sur la conformité de ce décompte et j'aimerais avoir vos avis éclairés. Voici les deux points principaux qui me posent problème :

1. Une suspicion de double facturation (Assignment et Signification du jugement)

Sur le décompte, l'huissier me facture une "ASSIGN. T.JUD." (57,47 ?) et une "SIGNIFICATION DE JUGEMENT" (75,96 ?).

Le problème est que j'ai déjà payé ces deux frais directement au syndic (la partie adverse) lors du règlement des dépens de la procédure.

Est-ce légal ? L'huissier a-t-il le droit de me refacturer des frais de procédure qui ont déjà été réglés à l'adversaire ? Comment puis-je lui prouver et obtenir le retrait de ces lignes ?

2. Des montants qui semblent dépasser les tarifs réglementés

En me renseignant sur les barèmes des commissaires de justice, j'ai l'impression que plusieurs actes sont facturés bien au-delà des tarifs officiels :

Commandement de payer : facturé 143,43 ? (alors que le tarif de base semble être autour de 20 à 25 ?).

Assignment : facturée 57,47 ? (au lieu d'environ 18 ?).

Signification de jugement : facturée 75,96 ? (au lieu d'environ 25 ?).

Les deux Procès-verbaux de saisie-attribution (116,28 ? et 62,14 ?).

À noter que d'autres postes me semblent corrects ou dans les clous (droit de plaidoirie à 13 ?, frais de gestion à 7,73 ?, et les débours).

Mes questions :

Comment procéder concrètement pour contester la double facturation de l'assignment et du jugement ? Dois-je écrire une lettre recommandée à l'huissier avec mes preuves de paiement au syndic ?

Concernant les tarifs excessifs, l'huissier peut-il justifier ces écarts par des "frais de déplacement" ou d'autres honoraires libres, ou est-ce abusif ?

Quelle est la meilleure démarche : saisir directement le juge de l'exécution (JEX), demander la taxation des frais, ou d'abord écrire au secrétariat du tribunal judiciaire pour faire vérifier le décompte ?

Je vous remercie par avance pour vos lumières et vos conseils sur la marche à suivre !

<table border="1">

<tr>

<td colspan="3">Image 1 : Détail général des frais</td>

</tr>

<tr>

<td>Date</td>

<td>Libellé</td>	<td>Montant</td>
</tr>	
<td>28/12/2024</td>	<td>ASSIGN. T.JUD.</td>
<td>57,47</td>	
</tr>	
<td>13/11/2025</td>	<td>SIGNIFICATION DE JUGEMENT</td>
<td>75,96</td>	
</tr>	
<td>20/01/2026</td>	<td>DEMANDE RENSEIGNEMENTS SOMMAIRE URGENT</td>
<td>36,12</td>	
</tr>	
<td>20/01/2026</td>	<td>REQUETE FICOPA (EDI)</td>
<td>51,60</td>	
</tr>	
<td>20/01/2026</td>	<td>REQUETE BETEILLE DGFIP</td>
<td>51,60</td>	
</tr>	
<td>20/01/2026</td>	<td>DEBOURS CADASTRE</td>
<td>36,12</td>	
</tr>	
<td>20/01/2026</td>	<td>DEBOURS RSU</td>
<td>14,00</td>	
</tr>	
<td>21/01/2026</td>	<td>COMMANDEMENT DE PAYER</td>
<td>143,43</td>	
</tr>	
<td>04/02/2026</td>	<td>DEBOURS HYPOTHEQUES</td>
<td>9,00</td>	
</tr>	
<td>02/03/2026</td>	<td>PROCES VERBAL DE SAISIE ATTRIBUTION</td>
<td>116,28</td>	
</tr>	
<td>02/03/2026</td>	<td>PROCES VERBAL DE SAISIE ATTRIBUTION</td>
<td>62,14</td>	
</tr>	
<td></td>	<td>Droit proportionnel sur le solde</td>
<td>17,81</td>	
</tr>	
<td></td>	<td>Frais de gestion acquis</td>

```
<td>7,73</td>
</tr>
<tr>
<td></td>
<td>Total des frais de l'étude</td>
<td>679,26</td>
</tr>
</table>
<br>
<table border="1">
<tr>
<td colspan="6">Image 2 : Détail Assignment et Signification</td>
</tr>
<tr>
<td>Date</td>
<td>Nature</td>
<td>Montant H.T.</td>
<td>T.V.A.</td>
<td>Débours</td>
<td>Montant T.T.C</td>
</tr>
<tr>
<td></td>
<td>Les provisions</td>
<td></td>
<td></td>
<td></td>
<td>57,47</td>
</tr>
<tr>
<td>28/12/2024</td>
<td>ASSIGNATION TJ</td>
<td>45,96</td>
<td>9,19</td>
<td>2,32</td>
<td>57,47</td>
</tr>
<tr>
<td>13/11/2025</td>
<td>SIGNIFICATION DE JUGEMENT</td>
<td>60,98</td>
<td>12,20</td>
<td>2,78</td>
<td>75,96</td>
</tr>
<tr>
<td></td>
<td>Total des frais</td>
<td></td>
<td></td>
<td></td>
<td>133,43</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="5">Il est dû à l'Etude</td>
<td>75,96</td>
</tr>
</table>
```